MAIRIE DE MONTIGNY-LE-CHARTIF

<u>28120</u>

Tél.: 02.37.24.22.31

messagerie: montigny-le-chartif@wanadoo.fr

Procès-verbal de la session ordinaire du vendredi 27 novembre 2009

Convocations adressées le 23 novembre 2009.

L'an deux mille neuf, le vingt sept novembre à 20 heures 45, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur FAUQUET Joël, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Messieurs FAUQUET Joël, FORTIN Claude, BOUILLON Jean-Philippe, AUGER Eric, Messieurs ROBIN Jean-Paul, HUET Jean-Paul LAUFRAY Bruno, LAMELET Alain, BEAUVAIS Jean-Pierre, PELLERIN D'YERVILLE Christian, Mme HERMAN Christine, Madame SEVESTRE Maryline.

Absents excusés : Madame JULIEN Annie, Monsieur DESCHAMPS Pascal

Le compte rendu de la dernière séance est lu et approuvé.

Secrétaire de séance : Mme HERMAN Christine.

- Présentation de l'étude pré-opérationnelle d'extension de la commune et audit d'aménagement centre bourg (sous réserve)

Cette présentation est reportée au vendredi 4 décembre à 20 heures.

- Projet d'enfouissement des réseaux aériens,

Dans le cadre des opérations de dissimulation des réseaux aériens suivies par le SDE, les élus sont consultés pour proposer un secteur, après discussion la rue du Purgatoire est retenue pour réaliser une étude financière et technique pour la dissimulation des réseaux aériens de distribution d'électricité, de télécommunications, d'éclairage public et mise aux normes eau potable et adduction eaux pluviales.

- Avenant au marché pour les travaux d'alimentation en eau potable,

Le conseil, après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire, et vu le code des marchés publics,

Vu les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application de la délibération du Conseil municipal N°28/2008 du 26 mai 2008 relative à l'attribution du marché pour les travaux d'alimentation en eau potable répartis en 3 lots :

Lot N°1: canalisations et accessoires

Lot N°2: Machines élévatoires

Lot N°3: Réhabilitation du château d'eau

Vu les conclusions de la commission d'appel d'offres du 27 novembre 2009 concernant l'avenant N°2 du lot N°2 pour la modification de la canalisation de départ depuis le réservoir « La Chauvellerie » et celle de l'alimentation du réservoir Le Boulay.

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe de la distribution de l'eau 2009, Après en avoir délibéré, décide à main levée, à l'unanimité

De conclure l'avenant d'augmentation avec l'entreprise JOUSSE dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de Machines élévatoires du château d'eau, lot $N^{\circ}2$.

Attributaire : entreprise JOUSSE , d'Ambrières-les-Vallées (53300)

Marché du marché du lot N°2 : montant : 62 625.00 € HT (avec avenant N°1)

Avenant N°2 – montant : 9 370.00 € HT

Nouveau montant du marché : 71 995.00 € HT.

D'autoriser le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous les documents s'y rapportant pour leur exécution.

- Avenants au marché pour les travaux de réhabilitation de la salle polyvalente,

M. Le Maire fait part des différents travaux supplémentaires réalisés à la salle, vu les conclusions de la commission d'appel d'offres du 27 novembre, il est proposé les avenants suivants :

Sur le lot N°2 de l'entreprise HERMAN : Des travaux supplémentaires pour des cloisons hautes dureté pour un montant de 4490.70 € HT et une plus-value suite au changement de modèle des dalles du faux plafond des sanitaires pour un montant de 226.85 € HT.

Sur le lot N°3 de l'entreprise PIZETTE ; Une plus-value suite au changement de sens de la porte-fenêtre handicapée en aluminium de l'entrée de la salle des fêtes soit un montant de 750 € HT.

Sur le lot N°5 de l'entreprise AMARO : Des travaux supplémentaires liés à l'augmentation de la taille de la dalle à créer de 19 m² suite à l'instabilité de la dalle existante soit un montant de 2826.32 € HT Sur le lot N°6 de JAUNEAU : Suite à la pose de plinthes sur les murs pour un montant de 204.60 € HT de travaux supplémentaires.

Le Conseil Municipal accepte ces avenants et autorise le Maire à les signer.

- Tarifs des concessions et de la location de la salle polyvalente,

Tarifs des concessions

Le Conseil Municipal décide de réviser le tarif des concessions soit pour 2 mètres carré à compter du 1^{er} janvier 2010:

1) la concession cinquantenaire : 230 €

2) la concession trentenaire : 140 €

Tarifs de la location de la salle polyvalente en 2010

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2010 soit :

- location pour une demi-journée hors week-end(après-midi ou soirée) : 30 €

- location pour 2 jours consécutifs pour habitant de la commune : 115 €

- location pour 2 jours consécutifs pour habitant hors commune : 185 €

- Forfait couverts avec le lave-vaisselle : 50 €

La salle polyvalente et le matériel mis à disposition doivent être rendus propres sinon des heures de nettoyage seront facturées à 20 € /l'heure.

Le tarif d'électricité est fixé à : HP : 0,174 €/KW – HC : 0,107 €/KW.

La caution déposée en garantie des dommages éventuels est fixée à 500 €.

Les contrats signés en 2009 pour 2010 suivront la hausse de fin 2009.

La pénalité pour résiliation de contrat reste fixée à 25 % du prix de la location.

Pour les groupes de moins de 15 personnes qui organisent une réunion en demi-journée, il leur sera proposé d'utiliser la salle de la mairie à l'étage gratuitement.

Colis des anciens,

M. le Maire propose comme l'an dernier de distribuer une demi-bouteille de champagne aux personnes seules et une bouteille aux couples accompagnée d'un bon d'achat de 20 € à retirer chez Super U de Brou aux 87 personnes concernées. Les élus approuvent ce choix et les distribueront directement.

La distribution aura lieu le 19 décembre.

- Informations et questions diverses.

Suite à une réunion de présentation de l'itinéraire cyclable de Paris-Mont-Saint-Michel entre Illiers-Combray et Nogent-le-Rotrou, Monsieur Lamelet présente l'itinéraire de passage sur la commune et la signalisation et le marquage utilisés.

Il a lieu de nommer un délégué dans la commission du développement durable de la CDC du Perche-Gouet, après discussion, Monsieur BOUILLON Jean-Philippe est nommé à cette délégation.

Il a lieu de remplacer le délégué au SICTOM de Nogent-le-Rotrou, après discussion, Monsieur PELLERIN D'YERVILLE Christian est nommé à cette fonction.

* Investissements avant le vote du budget de la commune 2010

M. Le Maire sollicite du conseil l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts de l'exercice 2009. Le Conseil Municipal accorde cette autorisation pour le budget communal et le budget de la distribution de l'eau potable.

Vu la détérioration des tables de tennis de table lors de leur déplacement, Monsieur le Maire demande aux élus de réfléchir à la possibilité de pratiquer cette activité dans un autre lieu plus fonctionnel.

Monsieur FORTIN Claude fait part de coups de fusil dans le bourg aujourd'hui, et suite à une discussion avec la gendarmerie, étant donné qu'aucun texte relatif à la chasse n'interdit l'utilisation d'armes à feu à proximité des habitations, il propose d'interdire le tir autour de celles-ci jusqu'à une distance de 150 m Après discussion, il est considéré que cette réglementation ne peut être généralisée sur la commune.

Monsieur Le Maire fait part de l'absence de signalisation pour indiquer les hameaux, il est proposé en 2010 de réaliser la signalétique des hameaux au titre des travaux de voirie de 2010.

Monsieur le Maire propose d'éditer la carte du panneau identitaire communal sur un dépliant financé par des encarts publicitaires au prix de $20 \in$ et $40 \in$ l'emplacement; les conseillers approuvent et autorisent le 1^{er} adjoint à démarcher les entreprises et à M. Le Maire à émettre les titres se rapportant à ces recettes publicitaires.

Les élus sont informés que le logement social sis 7 rue de Nogent est disponible à compter du 1^{er} janvier 2010, Monsieur le Maire est autorisé à signer un bail sous seing privé avec le futur locataire.

Vu l'augmentation des charges fixes, de l'agrandissement de la surface mise à disposition du SDISS, le conseil Municipal décide de fixer la redevance d'occupation du bâtiment communal à 150 € pour la mise à disposition de ce bâtiment de 96.64 m², et charge et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition.

Il a lieu de réaliser des virements de crédits au budget communal suite à des opérations d'ordre, Le Conseil Municipal autorise les décisions modificatives suivantes :

Section d'investissement : Recettes

Article 1321 : subvention DGE pour salle : - 4971 €

Article 1321 (041) : 4971 €

Dépenses

Article 21311 : Bâtiment administratif : - 2 024 €

Article 21311 (041): Bâtiment administratif: 2 024 €

Article 21312 : Bâtiment scolaire : - 288 €

Article 21312(041): Bâtiment scolaire: 288 €

Article 2132 : Acquisition d'Immeuble : - 762 €

Article 2132(041): Acquisition d'Immeuble: 762 €

Article 2152 : Installations de voirie : - 3555 €

Article 2152(041): Installations de voirie : 3 555 €

La séance est levée à 23 heures 55 et les membres présents ont signé.

Le Maire Le Secrétaire Les Membres